



## Cession de véhicule et je reçois les amendes.

Par **loulette976**, le **18/08/2015** à **15:11**

Bonjour, J'ai vendu mon véhicule le 06/01/2013, or je reçois une amende à payer pour une infraction commise le 24/09/2013  
j'ai envoyé le certificat de cession à la préfecture en recommandé mais apparemment d'après la police le véhicule est toujours à mon nom, j'ai reçu plusieurs lettres très menaçantes du trésor public quel recours ai-je ? merci

Par **alterego**, le **19/08/2015** à **11:52**

Bonjour,

Vous aviez fait en son temps la démarche que vous deviez faire ce que vous êtes en mesure de justifier.

Manifestement votre acquéreur a négligé d'effectuer celle à laquelle il était tenu, tout au moins à la date de l'infraction.

Vérifiez si le véhicule est toujours à votre nom. Dans l'affirmative, déposez plainte contre l'acheteur.

Rapprochez-vous du Trésor Public en lui fournissant la photocopie de l'acte de cession et de sa transmission (courrier RADAR) à la Préfecture. Tout s'arrangera pour vous.

Cordialement